

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,
Sous la présidence de Mr Serge GUILAUMÉ, maire.

Etaient présents :

1. Mr Serge GUILAUMÉ,	7. Mr Patrice CHRÉTIEN,
2. Mr Dominique JAILLIER,	8. Mr Gaël PINEAU,
3. Mme Magali LOINARD,	9. Mme Chrystelle MÉTÉREAU,
4. Mme Isabelle DRAPEAU,	10. Mr Michaël OTT,
5. Mr Bertrand TOUEILLE,	11. Mme Aurélie BROSSIER,
6. Mme Marie-Thérèse MICHEL,	12. Mme Aurélie PINSON,
	13. Mr Xavier THUAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Anne-Pascale LECLERC, Mme Marina GAUDRÉ, Mr Sébastien MAHIER, Mr Benoît HAMON.

Date de convocation : **17 septembre 2025**

Nombre de membres en exercice : 17

Quorum de l'assemblée : 9

Nombre de membres présents : 13

Votants : 13

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Magali LOINARD

Ordre du jour :

- Convention Territoriale Globale (CAF) 2026-2030.
- Convention de partenariat entre la commune de Prée-d'Anjou et la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier – Utilisation de la salle de sport de Laigné pour les Clubs de rollers de Marigné-Peuton et de Château-Gontier.
- Subvention à l'Association Tennis Table Laigné – année 2025.
- Demande de l'Association Athlétique Laigné – Loigné, remboursement de factures.
- Taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la collectivité.
- Suppression du poste d'agent de maîtrise suivie de la création du poste d'agent de maîtrise principal pour donner suite à un avancement de grade par voie d'ancienneté.
- Tableau des emplois communaux au 25 septembre 2025.

Questions diverses :

- Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets.

N° 25-09-034 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CAF) 2026-2030.

La convention territoriale globale (CTG) qui lie la CAF et les collectivités du Pays de Château Gontier arrive à échéance au 31 Décembre 2025. Le renouvellement de la CTG pour la période 2026-2030 doit être réalisé en fin d'année 2025.

La CTG s'inscrit dans une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire pour une offre de services de qualité aux familles. Il s'agit d'un accord politique entre la CAF et des collectivités locales.

Elle vise à :

- ✧ Partager une vision globale et transversale du territoire avec les différents acteurs ;
- ✧ Articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions des territoires ;
- ✧ Identifier les complémentarités entre les différentes offres existantes ;
- ✧ Optimiser les offres de services à destination des habitants et des familles ;

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé et définit les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Un important travail a été réalisé en 2025 autour de la préparation de la Convention Territoriale Globale conjointement avec la démarche du renouvellement du projet social LE PEPS. Les thématiques de travail qui ont été retenues concernent les champs de :

✧ La Petite enfance

✧ L'enfance - jeunesse

✧ La parentalité

✧ L'animation de la vie sociale / l'accès aux droits

Le diagnostic a été réalisé en s'appuyant sur les données froides (ABS, données CAF, INSEE) et sur les données chaudes (recueil de la parole des habitants au travers d'outils (porteur de parole, micro-trottoir, mur d'expression, questionnaire).

Des enjeux, des problématiques, des axes de travail sont ressortis dans les 4 thématiques :

✧ La petite enfance

- Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

✧ L'enfance - la jeunesse

- Communiquer auprès des familles et des jeunes sur l'offre existante sur le territoire
- Renforcer les coopérations entre les acteurs de l'enfance et la jeunesse du territoire

✧ La parentalité

- Accompagner et soutenir la parentalité et les familles
- Accompagner le parcours et le développement de l'enfant

✧ L'animation de la vie sociale / l'accès aux droits

- Assurer la coordination de l'animation de la vie sociale et veiller à la territorialisation des projets
- Faciliter l'accès aux droits, aux services et à l'information au plus près des habitants du territoire

Des commissions thématiques, réunissant des acteurs locaux du Pays de Château-Gontier, les chargés de coopération CTG, l'agent de développement de la CAF travaillent depuis avril sur l'élaboration du plan d'actions qui sera décliné sur le Pays de Château-Gontier durant la période contractuelle de la CTG.

Les communes peuvent également réaliser des fiches actions pour des projets relevant de leur compétence et valoriser ainsi des actions ou projets qui seront inscrits dans la CTG.

La CTG s'accompagne de modalités de financement via les bonus territoires versés aux gestionnaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE les axes de travail de la convention territoriale globale qui sera signée fin 2025 avec la CAF pour la période contractuelle 2026-2030,

AUTORISE Mr Serge GUILAUMÉ, maire ou ses adjoints, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

N° 25-09-035 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE PRÉE-d'ANJOU ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER – UTILISATION DE LA SALLE DES SPORTS DE LAIGNÉ POUR LES CLUBS DE ROLLERS DE MARIGNÉ-PEUTON ET DE CHÂTEAU-GONTIER.

M. le maire expose que pour ses entraînements hivernaux, le club de rollers de Marigné-Peuton s'entraîne à la salle des sports depuis maintenant quelques années, tous les lundis soir de 17 h 30 à 20 h 30. Cette occupation de salle fait l'objet d'une facturation de la commune à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

Par ailleurs, le Club de patins à roulettes de Château-Gontier doit également utiliser cette salle le jeudi de 18 h 30 à 20 h à compter de septembre 2025.

La dernière convention et avenant à la convention étant expirés, il est proposé de conclure une nouvelle convention, à compter du 1^{er} septembre 2025 d'une durée d'un an, renouvelable par

tacite reconduction selon les besoins de la Communauté de Commune du Pays de Château-Gontier et les disponibilités de la salle de sports.

Le projet de convention est présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention dument présentée par la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier,

DONNE pouvoir à Mr Serge GUILAUMÉ, maire, ou ses adjoints, de signer ladite convention.

N° 25-09-036 SUBVENTION A L'ASSOCIATION TENNIS TABLE LAIGNÉ – ANNÉE 2025.

Mr le maire fait part de la réception d'un mail, en date du 8 août, de l'Association Tennis de Tables de Laigné de n'avoir pas reçu le versement de subvention 2025 de la commune.

En effet, la commune n'a pas réceptionné, en ce début d'année, le dossier de demande de subvention de l'ASTTL, dossier à déposer au plus tard le 31 janvier de chaque année.

Celui-ci a été réceptionné en mairie le 2 septembre 2025 pour une demande de subvention de 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de verser une subvention de 500 € pour l'année 2025 à l'association Tennis de table de Laigné.

N° 25-09-037 DEMANDE DE L'ASSOCIATION ATHLÉTIC LAIGNÉ – LOIGNÉ, REMBOURSEMENT DE LA COLLECTIVITÉ.

Mr le maire fait part de la réception d'un mail, en date du 3 septembre, de Mr Damien VÉRON, trésorier de l'Athlétic Laigné – Loigné d'une demande de remboursement de 4 factures pour un montant total de 365.30 €. Les membres du club de foot ont effectué, pendant l'été, des travaux de peintures réalisés au club house à Laigné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de rembourser les factures présentées pour un montant de 365.30 € à l'Association Athlétic de Laigné-Loigné.

N° 25-09-038 TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES DE LA COLLECTIVITÉ.

Vu l'article L522-27 du code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial le 12 septembre 2025,

Vu la délibération N° 18-01-024 du 9 janvier 2018, portant sur le tableau des taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la collectivité,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous :

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (De 0 à 100)
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %
	Adjoint technique principal de 1ère classe	100 %
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100 %
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100 %

RAPPEL que les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par une nouvelle délibération.

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

N° 25-09-039 SUPPRESSION DU POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE SUIVIE DE LA CRÉATION DU POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL POUR DONNER SUITE A UN AVANCEMENT DE GRADE PAR VOIE D'ANCIENNETÉ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs du 01/12/2024 existant, délibération N° 24-11-058 du 7 novembre 2024,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 septembre 2025,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la nécessité de supprimer le grade d'agent de maîtrise, à temps complet et de créer le grade d'agent de maîtrise principal, à temps complet, en raison d'un avancement de grade par voie d'ancienneté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2025, de l'emploi d'agent de maîtrise à temps complet, au service technique ;

DÉCIDE de créer, à compter de cette même date, l'emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet, relevant de la catégorie C, au service technique.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants ;

AUTORISE Mr le maire ou ses adjoints, à signer tout acte y afférent.

N° 25-09-040 TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 1^{er} OCTOBRE 2025.

PRÉSENTE ci-dessous le tableau des emplois communaux de PRÉE- d'ANJOU au 1^{er} octobre 2025.

EMPLOIS					
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste
05/11/2020	Rédacteur	35 h	adm	B	Cadre d'emplois de fonctionnaires catégorie B
24/05/2018	Adjoint administratif	30 h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs
25/09/2025	Agent de maîtrise principal	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
05/03/2020	Adjoint technique	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques

EFFECTIFS			
Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
Rédacteur principal de 1ère classe	tit	activité	100%
Adjoint administratif principal 1ère cl.	tit	activité	non complet
Agent de maîtrise principal	tit	activité	100%
Adjoint technique principal 2ème classe	tit	activité	100%

28/10/2010	Adjoint technique	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques			Adjoint technique	tit	activité	100%
01/12/2024	Adjoint animation	28 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation			Adjoint animation principal 1ère classe	tit	activité	non complet
05/07/2017	Adjoint technique	25 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques			Adjoint technique principal 1ère classe	tit	activité	non complet
22/09/2022	Adjoint technique	12 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques			adjoint technique	non tit art L 332-8 2°	activité	non complet
22/09/2022 Annualisation au 28/09/2023	Adjoint technique	4.57 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques			adjoint technique	non tit art L 332-8 2°	activité	non complet
26/09/2024	Adjoint technique	4.57 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques			adjoint technique	non tit art L 332-5-8 6°	activité	non complet
22/09/2022	Adjoint technique	3,19 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques			adjoint technique	non tit art L 332-8 2°	activité	non complet
22/09/2022	Adjoint technique	3,11 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques			adjoint technique	non tit art L 332-8 2°	activité	non complet

Questions diverses :

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets.**
En 2020, il a été collecté 243 968 bacs (ordures ménagères et emballages confondus, particuliers comme professionnels).

Pour maîtriser les dépenses et limiter notre impact sur l'environnement, la Communauté de Communes s'est fixée comme objectif d'atteindre les 100 kg/habitant en ordures ménagères d'ici 2029. Il faudra améliorer le tri des emballages et notamment les plastiques, du papier et des biodéchets pour y arriver.

Notre Communauté de Communes présente tout de même le taux de refus de tri le plus bas de tout le département voire de la Région Pays de la Loire. Avec un taux de refus vrai de 7 % sur l'emballage seul, elle se place également dans les meilleures collectivités au niveau national (18 % en moyenne, emballages et papiers cumulés).

En 2010, le ratio était de 738 kg/habitant et par an. **L'objectif 2030 est donc de 628 Kg** par habitant et par an. **Or, en 2024, nous avons produit chacun 814 kg de déchet !** La tendance n'est absolument pas bonne. Par conséquent, pour maîtriser les dépenses et donc l'augmentation des tarifs, il est primordial de :

- **Ancrer le tri des biodéchets et le compostage à domicile, pour moins d'ordures ménagères et moins de déchets verts en déchèterie ;**
- **Pérenniser les gestes de tri en déchèterie : moins de déchets enfouis ou incinérés ;**
- **Travailler sur la prévention de la production de déchets : déchet moins cher à collecter ou à traiter est celui qui n'est pas produit. Si une partie du travail est à faire par le législateur et ou les entreprises, l'usager, par ses choix d'achat, à un réel pouvoir sur le poids de sa poubelle (emballage et prévention).**

Il a été réalisé 67 animations, vendu 500 composteurs individuels et installé 6 composteurs partagés dans nos communes, installé 7 nouvelles bornes soit 12 au total.

Perspectives réglementaires : Aucune visibilité sur les évolutions à venir de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Objection 2030 (loi AGECL de 2020) : - 15 % de production de déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010.

- Ratio réalisé 2010 : 738 kg/hab/an
- Objectif 2030 : 628 kg/hab/an
- Ratio réalisé 2024 : 814 kg/hab/an

30 % de déchets en trop !

Commission grands projets, entretiens bâtiments :

Salle des fêtes de Laigné : Le marché de travaux a été lancé début septembre. La réception des offres est arrêtée le jeudi 9 novembre à 12 h. Lors du prochain conseil, il sera décidé l'attribution du marché auprès des entreprises qui auront déposé un dossier.

Il est rappelé que les subventions Fonds Vert de l'Etat, contrats de territoire – vert et bas carbone du Conseil Départemental ainsi que le FCATR 5 et 6 de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier nous ont été accordées pour un montant total de 254 258 €. La commune va redéposer les dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat pour solliciter de la DETR et DSIL 2026 ainsi qu'auprès du Conseil régional pour du Fonds Pays de la Loire 2026.

Déménagement début novembre du local théâtre et de la bibliothèque.

Les travaux de désamiantage de la salle débuteront début novembre.

Ombrières : Installées sur Laigné mais non branchées, en attente du transformateur. Il va être proposé, par le Territoire Energie Mayenne, une étude sur des lieux potentiels à exploiter sur Ampoigné.

Lotissements : Une réunion du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) aura lieu ce lundi 29 septembre à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier. Interrogation sur le devenir de projet de lotissements. Il est rappelé que le dernier lotissement de la Charmille 4 comprends 13 lots. 9 lots sont vendus, 2 autres sont en option de réservation. Il reste 2 lots disponibles à la vente.

Les 3 pavillons de Mayenne Habitat actuellement en construction, à Ampoigné, seront disponibles à la location 1^{er} trimestre 2026.

Antennes relais : Une antenne Bouygues-SFR va être installée sur la commune de Laigné. Les travaux doivent débuter au printemps de l'année prochaine et mise en fonction en septembre 2026.

L'opérateur ORANGE s'installera en 2026, sur l'antenne FREE existante située à l'atelier communal, route d'Ampoigné.

Enfouissement des réseaux électriques et téléphonie : Les travaux vont débuter en décembre 2025.

Commission communication et animation :

France Services : Des permanences sont proposées, à compter du mercredi 5 novembre, aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie annexe d'Ampoigné, les mercredis matin et vendredis après-midi. L'animatrice qui sera présente, vous apportera écoute et conseils personnalisés sur les droits que vous pourrez activer dans votre cas, la liste des formalités à réaliser, la liste des documents à réunir, et une perspective globale de ce qui va se passer.

Les partenaires nationaux sont les suivants :

- La Caisse Allocations Familiales, (CAF) ;
- L'assurance maladie, (CPAM) ;
- Les finances publiques, (DDFIP) ;
- France Travail ;
- France Rénov' ;
- France Titres ;
- Le ministère de la Transition énergétique pour le chèque énergie ;
- L'assurance retraite, (CARSAT) ;
- La Mutuelle Sociale Agricole (MSA) ;
- La Poste ;
- L'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, (Urssaf) ;
- Les Conseils Départementaux d'Accès au Droit (CDAD).

Défibrillateurs : Nouvelle communication sur l'accès des défibrillateurs : en 1^{ere} page d'actualité du site de la commune, l'information sera donnée sur l'application « Staying Alive » + affichage en mairies + appli intramuros.

Ampoigné : il se trouve près de la porte d'entrée de la mairie, 2 A rue du Stade,

Laigné : à la porte d'entrée du service péri et extrascolaire.

Festival départemental « Les Nuits de la Mayenne » : La Communauté de Communes de Château-Gontier lance un appel à candidature aux communes intéressées à accueillir un spectacle vivant et du patrimoine. La commune va candidater.

Préparation du bulletin communal 2025 : prochaine réunion de la commission le lundi 13 octobre.

- Commémoration du 11 novembre : Cérémonie qui aura lieu le dimanche 9 novembre, avec la participation de l'AGL Musique. Le Conseil Municipal des Enfants sera présent. Rassemblement au cimetière d'Ampoigné à 10 h 45, suivi au cimetière de Laigné à 11 h 00. Verre de l'amitié à la mairie de Laigné. Les anciens combattants retrouveront leurs camarades de Chemazé à 13 h 00 pour un repas convivial.

- Commémoration de la Sainte-Cécile : Patronne des musiciens, cérémonie qui aura lieu le dimanche 16 novembre. Messe en l'église de Laigné, suivie d'un repas à la salle de sports.

Marché de Noël - Ampoigné : Il aura lieu le dimanche 14 décembre autour du restaurant et au bâtiment multifonction. Une messe de Noël sera célébrée à l'église.

Cérémonie des Vœux 2026 : le samedi 10 janvier 2026 à 10 h 45 à la salle des Loisirs d'Ampoigné.

Repas des aînés : le samedi 28 février 2026 à la salle des Loisirs d'Ampoigné.

Commission vie sociale et associative (jeunesse, enfance, aînés, lien social) :

Comité de Pilotage du service jeunesse : le jeudi 9 octobre à Laigné.

Conseil Municipal des Enfants 2025/2026 : La présentation du dispositif a été faite dans les 2 écoles. Récupération des candidatures le 26 septembre à l'école de Laigné et le 29 septembre à l'école d'Ampoigné. Les élections des membres du conseil auront lieu le vendredi 3 octobre. L'installation du conseil et l'élection du maire et des adjoints aura lieu le lundi 6 octobre à la mairie de Laigné

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 23 ou 30 octobre 2025 à 20 h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00 mn.

Prée-d'Anjou, le 29 septembre 2025

La secrétaire de séance,
Mme Magali LOINARD



Le maire,
Mr Serge GUILAUMÉ

